

Inscriptions SCOLAIRES

2023 - 2024

Du 7 mars au 30 juin

Pour qui ?

- Pour les nouveaux arrivants
- Pour les enfants entrant à l'école en très petite section ou petite section
- Pour les enfants entrant en CP

Comment ?

- En envoyant un dossier complet à l'adresse mail Inscription.Scolaire@mairie-trelaze.fr
- Ou en prenant RDV à l'Hôtel de Ville par téléphone au 02.41.33.74.74

Quelles pièces doivent être fournies ?

- La fiche de renseignement complétée
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant (pages de vaccination)
- Le numéro d'allocataire CAF avec quotient
- En cas de séparation ou de divorce, le jugement et/ou l'autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant sur Trélazé avec copie de sa pièce d'identité

Pensez à
renouveler l'inscription
au périscolaire
et/ou à la cantine
chaque année !

Pour l'inscription au périscolaire :

- Le dossier périscolaire complété
- En cas de paiement par prélèvement automatique, un RIB et le formulaire SEPA

Pour l'inscription à la cantine :

- La fiche cantine complétée
- En cas de paiement par prélèvement automatique, un RIB et le formulaire SEPA

Vous pouvez consulter la liste détaillée des pièces à fournir et télécharger les imprimés sur <https://www.trelaze.fr/demarches/inscriptions-scolaires>.



ATTENTION

il n'y aura pas d'inscription scolaire pendant la période estivale.
Pour l'inscription à l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) :
02 41 41 27 40 - ou trelaze.alsh.inscription@leolagrange.fr



www.trelaze.fr

